



AVERTISSEMENT.

PLUSIEURS personnes m'ayant fait apercevoir, avec grande raison, que la note en tête du Chapitre XII. du droit de justice, dans le traité des fiefs, Page 53. était inintelligible et mal rendue, faute d'être suffisamment expliquée, il faut ;

A la ligne 2. de la dite note, ajouter, après moienne et basse justice, ces deux mots en entier.

A la ligne 3. au lieu de lire, qui concerne le criminel, il faut lire pour ce qui concerne seulement le criminel.

A la ligne 10. au lieu, qui sont attachés au droit de justice, il faut lire, qui sont attachés au droit entier de justice.

Et à la ligne 12. et dernière, il faut ajouter après le mot justice, celui criminelle.

